

COORDONNEES

- Si vous êtes un adulte, remplissez uniquement la colonne « responsable 1 ».
- Si l'élève est mineur, les parents remplissent les 2 colonnes

	LE RESPONSABLE 1	LE RESPONSABLE 2
NOM		
Prénom		
Adresse		
Code Postal et Commune		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
N° de portable		
Adresse mail		
Profession		

En cas de séparation, merci d'indiquer qui est (sont) le(s) représentant(s) légal(aux) pour l'élève mineur :

Responsable 1 Responsable 2

DROITS D'INSCRIPTION 2023-2024

⇒ Droits d'Inscription :

La famille acquitte 20 € de droits d'inscription par dossier présenté.
Ces droits sont de 10 euros pour le 2nd élève inscrit de la même famille.

⇒ Frais de Scolarité

Il s'agit d'un forfait comprenant plusieurs cours. Les tarifs différentient les enfants des adultes (âgés de plus de 27 ans), les habitants et les scolarisés à Saint-Malo des extérieurs. Se référer à la grille en vigueur, fixée par le Conseil Municipal. Il existe au sein de l'établissement :

- Cours Enfants
- Cours Adultes
- Double cycle instrumental
- Double cursus musique et danse
- Cours MAO
- Cours Musiques Actuelles
- Cours Musiques Traditionnelles.

Les tarifs sont dégressifs dans le cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille.

⇒ Sont exemptés des droits d'inscription et de scolarité (sur justificatifs) :

Les boursiers de l'Education Nationale. Un sursis de paiement est consenti sur présentation de la notification conditionnelle du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales), jusqu'à l'obtention de la notification définitive de bourse et en aucun cas au-delà du 31 décembre de l'année en cours.

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénom : _____

Déclare avoir pris connaissance des tarifs et du règlement intérieur de l'établissement (consultables sur place).

Date : _____

Signature :

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

- ✓ Sur présentation d'une attestation de scolarité d'une école de musique, agréée par l'Etat, tout élève est accueilli au niveau correspondant à son cursus.
- ✓ Test de Formation Musicale, à l'exception du cursus MAO, pour tous les nouveaux inscrits ayant déjà une pratique instrumentale. Le test a lieu le mercredi 6 septembre 2023, sur convocation.

Cursus Musique

DEBUTANT	Je veux débiter quel instrument ?	Choix 1		
		Choix 2		
NON DEBUTANT	Mon instrument			
	Discipline	Niveau	Jour du cours	Horaires
	Formation Musicale			
	Pratique collective <i>(obligatoire à partir du IC3)</i>			

Spécificités d'inscription, en accord avec la direction (prendre RV si besoin)

<input type="checkbox"/>	Double cycle instrumental à partir du cycle II	Discipline	Niveau
<input type="checkbox"/>	Double cursus dont Musiques Actuelles à partir du cycle II		
<input type="checkbox"/>	Double cursus Musique et Danse (remplir la fiche d'inscription danse également)		
<input type="checkbox"/>	Piano complémentaire pour les chanteurs en cursus de cycle II, III et PC		

Cursus Musiques Actuelles

Mon instrument			
Discipline	Niveau	Jour du cours	Horaires
Formation Musicale			
Pratique collective			

Le cursus de Musiques Actuelles comprend également une UV de MAO (Cocher page suivante le cours suivi)

Cursus Musiques Traditionnelles

Ma pratique instrumentale _____

✓ Je choisis ce que je veux faire

Instrument	Cours individuel			<input type="checkbox"/>
Pratique collective	Lundi	18h30 – 19h45	Jean Langlais	<input type="checkbox"/>

Suis-je un adhérent de l'association Quic en Groigne ? Oui Non

MAO (Atelier, UV ou cursus)

✓ L'entrée en cursus MAO adulte n'est pas subordonnée à un niveau musical précis. En revanche, il est important d'avoir une pratique musicale.

Cursus d'étude Cours complémentaire à un autre cursus

PUBLIC	NIVEAU	JOUR	HORAIRE	LIEU	CHOIX
ENFANT	Premier et Second Bains MAO	Judi	17h – 18h	Islet Salle 3	<input type="checkbox"/>
	MAO 1.1	Mercredi	13h30 – 15h		<input type="checkbox"/>
	MAO 2. 1-2		15h – 16h30		<input type="checkbox"/>
ADULTE	ACA 1		18h30 – 20h		<input type="checkbox"/>
	ACA 2	Samedi	11h – 12h30		<input type="checkbox"/>
	AMA 1 ou 2 (*)	Samedi	9h30 – 11h		<input type="checkbox"/>

(*) une semaine sur deux

Unités de Valeurs complémentaires à prendre dans le cursus

Ces UV sont optionnelles dans le cadre du cycle II, et obligatoires dans le cadre des cycles III.

✓ Disciplines d'érudition

Ecriture 1 ^{ère} année	Mercredi	14h – 15h30	Bach	<input type="checkbox"/>
Ecriture 2 ^{ème} année		12h30 – 14h		<input type="checkbox"/>
Analyse	18 heures réparties par sessions			<input type="checkbox"/>

✓ Disciplines de pratiques collectives

Improvisation Jazz 1	Vendredi	18h – 19h	Islet Salle 11	<input type="checkbox"/>
Improvisation Jazz 2		19h – 20h		<input type="checkbox"/>
Culture musicale	Mercredi	17h15 – 18h30	Salle Bach	<input type="checkbox"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la scolarité et à la mise en place d'un Extranet pour le suivi du dossier pédagogique. Le destinataire des données est le Conservatoire Claude Debussy de la ville de Saint-Malo. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à conservatoire@saint-malo.fr.

DOSSIER INSCRIPTION

CURSUS D'ETUDES MUSIQUE ET M.A.O.

Le dossier dument complété est à renvoyer **au plus tard le 5 juillet 2023**, délais de rigueur (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse ci-dessous

Conservatoire Claude Debussy - Service des Inscriptions
14 rue des Chênes - 35 400 SAINT-MALO

A réception de votre dossier, le Conservatoire vous adressera, à partir du 15 juillet, un accusé de réception par voie électronique. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

➤ 20 € de frais de dossier sont dus dès que cette fiche est signée, que l'élève suive ou non les cours ; ils sont payables à la 1^{ère} facture (sauf si le Conservatoire ne peut accepter l'inscription faute de place) (10 euros pour le 2nd élève inscrit). La 1^{ère} facture est éditée par le Conservatoire au cours du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2023 – 2024.

➤ Possibilité de deux cours à l'essai avant le 1^{er} octobre 2023. A partir du 2 octobre 2023, les frais de scolarité sont dus en intégralité pour l'année scolaire, même si l'élève arrête en cours d'année.

➤ L'inscription vaut acceptation du règlement des Etudes. L'élève s'engage à suivre assidument l'ensemble des activités pour lesquelles il va s'inscrire.

IDENTITE

NOM _____

Prénom _____

Date de Naissance ____/____/____ Lieu de naissance _____

POUR UN ELEVE MINEUR

Ecole fréquentée (nom + Ville) : _____

Niveau scolaire _____

INSCRIPTION

JE SUIS DEBUTANT

JE SUIS NON DEBUTANT

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE DE L'ELEVE OUI NON

Commentaires